

# CONCOURS

BOIS & HABITAT

22|23|24|25 mars  
namur expo [www.bois-habitat.com](http://www.bois-habitat.com)



## A GAGNER :

- 1<sup>ER</sup> PRIX :  
**LIT SUPERPOSÉ DISCOVERY +  
COMMODOE MADAVIN**
- 2<sup>E</sup> PRIX :  
**LIT CABANE STAR**

MEUBLES CERTIFIÉS **PEFC** ET OFFERTS  
PAR **MATHY BY BOLLS** !

1<sup>ER</sup> PRIX  
VALEUR DE  
**2308€**  
HTVA



2<sup>E</sup> PRIX  
VALEUR DE  
**1573€**  
HTVA



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

Easyfairs Expo Sprl - Avenue Sergent Vrithoff 2, 5000 Namur.

### ARTICLE 2 – DURÉE

Ce concours débutera le 22 mars pour s'achever le 25 mars 2019 à 19h (sur le salon). Les formulaires de participation pourront être envoyés par voie postale à l'organisateur jusqu'au mardi 26 mars inclus (cachet de la Poste faisant foi).

### ARTICLE 3 – LES PARTICIPANTS

La participation est gratuite et ouverte à tous, à partir de 18 ans. Un seul formulaire de participation par personne sera pris en compte.

### ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Procurez-vous le formulaire de participation disponible :

- sur les sites [www.bois-habitat.com](http://www.bois-habitat.com) et [www.pefc.be](http://www.pefc.be) ;
- sur le stand de PEFC (2021) durant le Salon Bois & Habitat du 22 au 25 mars 2019.

Répondez aux questions posées ainsi qu'à la question subsidiaire.

Déposez votre formulaire de participation dans l'urne disposée sur le stand 2021 du PEFC au Salon Bois & Habitat ou renvoyez-le par voie postale à l'adresse Easyfairs Expo - Avenue Sergent Vrithoff 2 à 5000 Namur, avant le mardi 26 mars 2019 à minuit (cachet de La Poste faisant foi).

Le dépouillement des formulaires de participation aura lieu le vendredi 29 mars 2019 à bureaux fermés.

La question subsidiaire départagera les bulletins comprenant les réponses exactes aux questions posées.

Le premier prix sera attribué au participant dont la réponse à la question subsidiaire sera équivalente ou la plus proche à la réalité. Le deuxième prix reviendra au participant dont la réponse à la question subsidiaire se rapprochera le plus de la réalité, après celle du vainqueur.

En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera le premier et le second vainqueur.

Les gagnants seront contactés par l'organisateur, au numéro de téléphone et/ou à l'adresse e-mail indiqués sur leur formulaire de participation.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée du fait d'un changement de coordonnées ultérieur ou d'une erreur de transcription des coordonnées.

### ARTICLE 5 – LES PRIX

- **Premier prix d'une valeur de 2 308 € htva, offert par Mathy by Bols :**
  - un lit superposé Discovery (100 x 226 x 147 cm) avec 1 tablette étagère et 2 sommiers déroulables. Coloris Marsala. (Matelas non fourni)

- une commode Madavin (96 x 50 x 93 cm), coloris Marsala et pieds vernis Naturel.

- **Deuxième prix d'une valeur de 1 573 € htva, offert par Mathy by Bols:**

un lit cabane Star (104 x 228 x 159 cm) laqué blanc avec tiroir lit. Pieds structure et longerons en sapin massif. Habillage MDF. Pour un matelas (non-fourni) de 90 x 190/200 cm, avec sommier à lattes déroulables et 1 tablette étagère intérieure. Tiroir-lit ou rangement inclus. Les panneaux des toits et les côtés sont réversibles.

Chacun des prix inclut la livraison du lot, en Belgique uniquement.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte. Les gagnants ne pourront prétendre à la remise de leur contre-valeur en numéraire (espèces), ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

### ARTICLE 6 – FORCE MAJEURE

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

### ARTICLE 7 – OBLIGATION DES PARTICIPANTS

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis aux juridictions compétentes.

### ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Par leur participation au concours, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et adresse, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par les organisateurs.

Les données personnelles des participants seront compilées dans un fichier d'adresses, mis à la disposition de l'organisateur du concours et de son partenaire PEFC Belgium. Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'actions commerciales ultérieures. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.

Règlement disponible sur simple demande écrite à Easyfairs Expo - Avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur. Ledit règlement sera également disponible en ligne sur les sites [www.bois-habitat.com](http://www.bois-habitat.com) et [www.pefc.be](http://www.pefc.be) et apposé au Salon Bois & Habitat sur le stand PEFC (2021 - Hall 2) du 22 au 25 mars 2019.